



<http://snapatsi.fr>



SNIPAT ! la promesse de trop

Après avoir appelé à la grève les personnels techniques pendant le sommet du G8 à Deauville, le SNIPAT a fait machine arrière en 3 jours, en retirant son préavis de grève. Dans son dernier tract, il écrit : « mais d'ores et déjà, les engagements pris nous amènent à retirer notre préavis de grève ». Mais de quels engagements s'agit-il ?

FAUX « L'engagement du Ministre à abandonner toute idée de fusion des adjoints techniques au mois de septembre 2011 »

La fusion des AT n'a jamais été programmée au 1er septembre 2011. Initialement prévue au 1er janvier 2012, la fusion a été repoussée à la demande du SNAPATSI, au 01/01/2013 afin de mettre en place des dispositions transitoires pour un pyramidage du corps des AT de la Police Nationale.

OUI MAIS « L'engagement du Ministre à offrir des opportunités de débouchés dans le NES (ex catégorie B) »
Dans le cadre de la fusion

Alors comment le SNIPAT peut revendiquer la catégorie B en se positionnant contre la fusion des AT ?

ATTENTION
Poudre aux yeux

« L'annonce du Ministre de mise en place de groupes de travail pour étudier la pénibilité (1/5ème) afin de déterminer les contours d'une possible réforme »

Le 1/5ème (bonification de 1 an tous les 5 ans dans le calcul de la durée d'activité afin de prétendre à un départ anticipé à la retraite) est à contre courant de la réforme des retraites.

La Réalité

Tout ça pour ça...

C'est que les AT et OC ne croient plus aux promesses illusoires et à contre courant d'un syndicat dépassé, rétrograde et d'un autre temps. Dans ces conditions, ils ne souhaitent pas se mobiliser dans un mouvement qui discréditerait leur professionnalisme lors d'un évènement comme le G8.

Et pendant ce temps
Le SNAPATSI vous informe !

La fusion des personnels techniques est toujours d'actualité

La fusion sera mise en œuvre au plus tard le 1er janvier 2013 et pendant ce laps de temps, les négociations se poursuivent ...

Nos objectifs dans le dossier fusion

- L'augmentation significative du nombre de postes à l'avancement AT1, ATP2 et ATP1 par un repyramidage du corps
- La création de postes fonctionnels d'APST (Agents Principaux des Services Techniques)
- L'accès à la catégorie B pour les ATPN
- Par simple mutations, l'accès à de nouveaux emplois en préfectures, gendarmerie ...

Ces mesures sont existantes sur le périmètre préfecture et c'est en regroupant les corps techniques présents au sein du ministère de l'Intérieur que nous pourrions en bénéficier. C'est cela, la FUSION des personnels techniques !